

NOUVELLES REGLES 2024/2025

Art.44 Erreurs rectifiables

Article modifiant les modalités de correction

Principe 1 : Les erreurs peuvent être corrigées à tout moment, même tardivement, jusqu'à l'entame des 2 dernières minutes.

La contribution rapide de tous les acteurs est réclamée pour corriger au plus vite les erreurs.

Principe 2 : Après le début des 2 dernières minutes du 4ème quart-temps et jusqu'à la fin du match (prolongations incluses) les corrections doivent se faire immédiatement (si le ballon est mort) ou au premier arrêt de jeu par l'arbitre. A la reprise du jeu, plus de correction possible.

Principe 3 : le chronomètre des tirs fait l'objet de dispositions spéciales (erreurs de catégorie 2) et ne peut être corrigé que pendant la période de possession en cours.

Erreurs Rectifiables de Catégorie 1

(concerne anciens + nouveaux cas recensés sauf chrono des tirs)

Ajout officialisé de possibilités de correction :

- du chrono de jeu,
- des enregistrements erronés ou oubliés de score, de faute ou de temps-mort,
- des annonces de mauvais numéros de joueurs fautifs
- de désignation d'un mauvais tireur de LF (non sanctionné, à l'inverse de la substitution volontaire du tireur)

Correction possible à tout moment, le plus vite possible, jusqu'aux 2 dernières minutes du 4ème quart-temps (ou jusqu'au premier arrêt de jeu qui suit le passage des 2:00).

Contribution des équipes demandées pour signaler les erreurs à corriger le plus vite possible.

Restriction de correction dans les 2 dernières minutes du 4ème quart-temps et pendant toutes les prolongations, ainsi que pour la valeur des paniers et les actes de violence : correction immédiate ou jusqu'au premier arrêt de jeu par l'arbitre. Après c'est trop tard.

Erreurs Rectifiables de Catégorie 2

(uniquement pour le chronomètre des tirs)

Les erreurs de démarrage, d'arrêt, de reset ou de réglage du temps sur le chronomètre des tirs sont rectifiables à tout moment, mais selon des dispositions particulières :

Période de correction possible :

- Pendant toute la durée d'une même période de possession (pas de changement de contrôle)

Fin de correction possible :

- Lors d'un changement d'équipe qui contrôle du ballon
- Lorsqu'un panier est marqué
- Lorsque le signal sonore de fin de rencontre a retenti.

Art.17 Remises en jeu

Remise en jeu avancée en zone avant à la demande de l'entraîneur dans les 2 dernières minutes après un temps mort demandé :

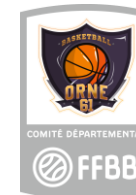
- La remise en jeu doit se faire au point de remise en jeu en zone avant le long de la même ligne de touche que celle prévue initialement en zone arrière
- Choix du côté (côté table ou côté opposé) si le temps mort fait suite à un panier ou lancer franc marqué.

Interprétation - Art 36 Fautes et Simulation

Un joueur qui simule ou exagère les effets d'un contact dans le but d'obtenir une faute peut être averti (ou sanctionné en cas de récidive après un avertissement personnel ou donné à l'équipe), même si une faute a été sifflée contre lui contre lui ou contre son adversaire.

L'avertissement doit aussi être communiqué à l'entraîneur.

Il est valable pour toute l'équipe



MEMO-BASKET 2024-2025 A DESTINATION DES ARBITRES

CONTACTS

REPARTITEUR R2/R3 POULE A

Louis PAILLER – 06 29 72 31 95 – repartiteur-nora@normandiebasketball.fr

REPARTITEUR PN / R2/R3 POULE B

Hugo LAMOTTE - 06 76 00 20 38 – repartiteur-norb@normandiebasketball.fr

REPARTITEUR JEUNES

CD14 Rémy BOMPAIN rbompain@normandiebasketball.fr

CD27 Pascal MARIE pascal321@orange.fr

CD50 Aurore DESIT arbitremanche50@gmail.com

CD61 Pascal ROUSSEAU marie-laure.rousseau2@wanadoo.fr

CD76 Joël LETELLIER Rouen – Florian THIBERT Le Havre – Pascal LEFEVRE Dieppe

PRESIDENT CRO – 06 22 42 26 70

Olivier ADAM – oadam@normandiebasketball.fr

CTO – 06 65 31 33 67

Vanessa DELAUNÉ DAVID – vdelaunedavid@normandiebasketball.fr

DISCIPLINE – discipline@normandiebasketball.fr

CONDUITE A TENIR

1. **METTRE A JOUR vos indisponibilités sur FBI** le plus tôt possible ainsi que vos fiches (téléphone portable et mail).
2. **Les arbitres DOIVENT SE CONTACTER** en amont pour s'assurer de la bonne désignation et des éventuelles modalités de déplacement : SMS, mail, réseau social...
3. Arriver sur le lieu de match 1 heure minimum en PNM/PNF, 45' en jeunes régions et R2/R3, 30' en championnat départemental
4. **La tenue DOIT ETRE UNE TENUE OFFICIELLE** : chemise arbitre **LA MEME POUR LES 2 ARBITRES**, pantalon d'arbitre, baskets noires.
5. **En cas d'incident et de rapport sur une rencontre, le Président de la CRO ou CDO DOIT être prévenu par le moyen de votre choix : SMS, mail, tél...**
6. Les feuilles emarque doivent être convenablement **FERMÉES**. Vous devez également bien la vérifier au niveau du nom des arbitres. **Avec votre code Emarque V2 et non vos initiales**
7. Si vous êtes joueur en championnat ou coach, votre attitude doit être **IRREPROCHABLE** sur le terrain envers notamment vos collègues arbitres.
8. Prendre en photo la FM recto et verso en cas de perte de l'Emarque.
9. En début de chaque rencontre, proposer un **briefing arbitres-table-délégué de l'organisation** :
 - Ce qu'est un briefing : temps de présentation, d'échange sur d'éventuelles questions techniques, un rappel de consignes particulières liées à la rencontre...

CHAMPIONNAT REGION JEUNES

Règlement spécifique

Ligne à 3 points : U21-U18-U15-U13 : 6m75

Temps de jeu :

- U18/U21 : 4x10 minutes et autant de prolongation de 5mn que nécessaire
- U15 : 4x10 minutes + 1 ou 2 prolongations 3 min max + LF
- U13 : 4x8 minutes + 1 ou 2 prolongations 3 min max + LF

Remise en jeu rapide zone arrière U15-U13 uniquement, plus de changement en zone arrière.

Forme de jeu :

- **U21 M / U18 M et F / U15 M et F** : Libre
- **U13 M et F** : Toutes les défenses type zone demi-terrain sont INTERDITES. Les défenses de zone-pressé TOUT TERRAIN sont autorisées. Leur recours implique un passage en défense homme à homme sur le demi-terrain défensif.
- **Aucune sanction dans le règlement n'est prévue en cas de défense de zone, il faut prévenir la ligue.**

QUE FAIRE...

RECLAMATION : Un arbitre ne peut pas la refuser.

Elle doit être posée immédiatement si le ballon est mort et chronomètre arrêté ou au prochain ballon mort si le ballon est vivant au moment de l'erreur supposée.

Le capitaine en jeu ou l'entraîneur réclamant : doit confirmer sa réclamation, dicter au 1^{er} arbitre la réclamation et signer la rubrique réclamation.

Tous les officiels doivent rédiger un rapport précis des faits sur les imprimés prévus à cet effet.

Acompte à remettre à l'arbitre en chèque 80 € en championnat Région.

RAPPORTS DE RECLAMATION : à envoyer à la Ligue CRO - 10 rue Alexander Fleming 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR, dès le lundi avec la Feuille de marque. **Toujours prendre une photo de la feuille de marque recto-verso en cas de doute.**

NB : Pour les réclamations et rapports, il faut toujours en avoir sur soi, pour cela les télécharger sur le site FFBB.

RESERVE : c'est une procédure pour contester : le terrain (air de jeu), le matériel, la qualification des joueurs.

Elle doit TOUJOURS être posée avant la rencontre par capitaine en titre ou entraîneur au 1^{er} arbitre.

Les arbitres adresseront un rapport à l'instance responsable de la compétition.

En cas de non-présence d'un collègue pour raison exceptionnelle, informer votre répartiteur par SMS et solliciter un arbitre de l'équipe qui accueille.